

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09/03/20  
PROCES-VERBAL**

Le neuf mars deux mille vingt, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le trois mars deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Membres du Conseil Communautaire :****Nombre de membres en exercice : 20****Nombre de présents : 14****Nombre de présents : 16 (2 procurations)****Secrétaire de séance : Jean-Yves SIGAUD**

**Présents :** DELAUP Luc, D'HEILLY Alain, FRANCOU Edmond, LACHAMP Jean-Jacques, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MATHIEU Bernard, MORENO Juan, MOULLET Albert, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

**Représentés :**

- DURANCEAU Damien représenté par Edmond FRANCOU à qui il a donné procuration
- GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

**Absents excusés :** BAGARD Marcel, DUPRAT Jean-Marc, REY Jean-Louis, SCHÜLER Jean.

**Ordre du jour :**

- Renouvellement de la convention ADIVALOR pour la valorisation des déchets agricoles 2020/2021
- Convention de partenariat avec Pôle Emploi
- Convention d'utilisation de l'île d'Oriane pour la création d'une plate-forme ULM

**1. Renouvellement de la convention ADIVALOR pour la valorisation des déchets agricoles 2020/2021**

*Projet de délibération présenté par Alain D'HEILLY*

*Votants : 16 – Suffrages exprimés : 16 (16 pour)*

Depuis plusieurs années, les collectivités se regroupent afin de communiquer sur le développement de la récupération des déchets des agriculteurs dans le cadre de la filière ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles).

Une convention annuelle est proposée par ADIVALOR aux collectivités qui souhaitent participer aux opérations de collecte. Cette convention est établie à titre gracieux.

La CCSB participe depuis maintenant 3 ans à ces opérations en organisant une à deux campagnes de collecte par an à la déchetterie de Ribiers, principalement pour les flux suivants :

- Filets paragrêles
- Ficelles, filets de bottes ou de balles rondes.

Les collectes organisées en mai et novembre 2019 ont permis de récupérer plus de 14 tonnes de déchets.

Au regard du succès de l'opération, ADIVALOR propose à la CCSB de signer une nouvelle convention d'adhésion au programme pour l'année 2020 dans les mêmes conditions qu'en 2019. Cette convention prendra effet à compter de sa signature, jusqu'au 31 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire accepte les termes de la convention d'adhésion et autorise le président à la signer.

## **2. Convention de partenariat avec Pôle Emploi**

*Projet de délibération présenté par Jean-Pierre TEMPLIER*

*Votants : 16 – Suffrages exprimés : 16 (16 pour)*

Le Sisteronais-Buëch constitue un bassin de vie fort, composé d'activités dynamiques et d'entreprises couvrant de multiples secteurs d'activités. Au travers de sa compétence « développement économique », la communauté de communes a pour objectif de favoriser la création d'emplois sur son territoire.

En parallèle, par ses missions, sa capacité à construire des réponses sur mesure aux besoins des entreprises et par l'offre de services de son réseau de partenaires, Pôle Emploi joue un rôle clé dans la transformation du potentiel économique et social des territoires.

De ce fait, Pôle Emploi Alpes du Sud propose à la CCSB de conjuguer leurs efforts et de renforcer leurs actions en faveur des entreprises et des demandeurs d'emploi au travers d'une convention de partenariat.

Cette convention fixe les principaux axes de coopération sur lesquels s'engagent les deux partenaires, à savoir :

- le partage des données sur le marché du travail (données statistiques, ciblage des offres d'emplois du territoire et mise en ligne sur le site internet de la CCSB via l'application « API-Offres » ...),
- l'accompagnement des entreprises dans leurs projets afin de réduire leurs difficultés de recrutement, en lien avec les actions portées par la CCSB dans le cadre des missions de développement économique et commercial,
- la proposition de solutions personnalisées et adaptées à chaque entreprise, notamment en matière d'offre de formation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire accepte les termes de la convention de partenariat avec Pôle Emploi et autorise le président à la signer.

## **3. Convention d'utilisation de l'Ile d'Oriane pour la création d'une plate-forme ULM**

*Projet de délibération présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 16 – Suffrages exprimés : 16 (16 pour)*

Par délibération n° 316-17 du 19 décembre 2017, au titre de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs », le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire l'étude, l'aménagement, la gestion, l'entretien, le développement et l'animation du site de vol libre de Chabre. Pour le bon fonctionnement du site, une aire d'atterrissage située sur le terrain dit de l'Ile d'Oriane est gérée par la CCSB qui dispose d'un bail avec le propriétaire du terrain, M. ILLY.

Le bail initial établi en 1994 indique que « l'immeuble loué est destiné à l'aménagement du site d'atterrissage nord de la montagne de Chabre équipé pour la pratique du vol libre (delta-parapente) et pour le décollage et l'atterrissage d'ULM sous réserve de l'agrément préfectoral. »

Le club ULM Buëch Val-Méouge a déposé en préfecture un dossier de création d'une plate-forme ULM sur le terrain de l'Ile d'Oriane, après avoir reçu un avis positif du maire de Laragne-Montéglin (commune où se situe le terrain) le 20 février 2020, et du président de la CCSB (gestionnaire du site), le 24 février 2020.

L'utilisation du terrain nécessite la signature d'une convention entre la CCSB et l'association ULM Buëch Val-Méouge. Cette convention serait signée sous réserve de l'obtention par l'association de l'agrément préfectoral autorisant la création de la plate-forme ULM.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la convention avec l'association ULM Buëch Val-Méouge pour la création d'une plate-forme ULM sur le terrain de l'Ile d'Oriane ;
- autorise le président à la signer.